

Publié le 25 mai 2010

Berck-sur-Mer : Le temple du char à voile

Agora, Sem en charge de l'animation touristique de la station balnéaire de Berck sur Mer dans le Pas-de-Calais, développe depuis 1989 l'école de char à voile de l'un des principaux spots français de la discipline. Soucieuse de se diversifier, la société s'est parallèlement tournée en 1996 vers l'apprentissage du cerf-volant et plus récemment de la voile à traction.



Créée en 1986 pour gérer un complexe rassemblant une piscine, une patinoire et un bowling à Berck-sur-Mer dans le Pas-de-Calais, la société d'économie mixte [Agora](#) est depuis devenue le bras armé de la collectivité en matière d'animation touristique. Après avoir abandonné la patinoire faute de rentabilité, la société a choisi de se développer autour de l'atout naturel de sa commune, la Mer. Une quête qui l'a amenée en 1989 à créer une école de char à voile pour proposer l'activité tout au long de l'année, semaine et week-end. La Sem embauche alors un moniteur spécialisé et se lance dans l'aventure. Vingt ans plus tard, la plage de Berck est devenue un important spot de char à voile, particulièrement pour les Parisiens et les Lillois qui réservent plusieurs mois à l'avance. Au lieu d'un moniteur, ils sont aujourd'hui cinq pour quelque 50 chars et accueillent chaque année 7 000 à 8 000 pratiquants. Le précédent record du monde de vitesse en char à voile (151,5 km/h) a d'ailleurs été établi à Berck par Bertrand Lambert en 1991.

Reste que pour le directeur d'Agora, François Hennequin, « cette prestation a aujourd'hui atteint sa maturité ». Aussi, pour prolonger à l'année l'activité de cerf-volant qui fait l'objet chaque année de rencontres internationales à Berck, la Sem a décidé en 1996 de créer une école dédiée. « Une activité fortement liée au char à voile, complémentaire dans le temps, et qui se pratique également à marée haute », assure François Hennequin. Plus récemment, face au fort développement du kite

surf, l'école s'est enrichie d'une section spécialisée dans l'apprentissage de la voile par traction. Afin d'en avoir pour tous les goûts, les écoles de char à voile et de cerf-volant s'intègrent aujourd'hui dans un complexe familial baptisé « l'archipel des loisirs » qui propose diverses activités allant de la piscine avec sauna et jacuzzi au terrain d'aventures, en passant par l'équitation et le bowling. Seul regret pour François Hennequin : « les activités d'animation touristique ne sont pas rentables car les tarifs bas d'une station familiale comme la nôtre ne permettent pas de compenser les coûts relativement élevés engendrés par des normes très contraignantes ». Ce dernier se félicite toutefois des « retombées importantes en termes d'activité touristique pour un déficit raisonnable ».

Par Marie-Anne RAMAZZINA